

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Yves Dessureault

<https://www.cadre21.org/membres/45e238ddff16db2b566ef566>

Date d'obtention : 2022-06-09 20:09:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de recevoir l'information et de la valider auprès des personnes mentionnées. Pour mettre en place l'intervention Sexto, il doit y avoir un impact sur la personne.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Pour que l'école intervienne, il doit y avoir un impact sur la ou les personnes impliquées.

De plus, l'école ne doit pas intervenir à la place du service de police. Chacun doit bien jouer son rôle, dans le respect des individus.

Ne pas oublier de saisir les appareils impliqués dans les échanges de photos et vidéos.

Si les personnes ne veulent pas collaborer, interpeller rapidement le service de police pour une intervention rapide.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, chaque étape est délicate, car elle doit être bien faite pour mener à terme l'intervention.

Le fait de saisir les appareils peut être parfois difficile, car les élèves pourraient refuser de les remettre. Il faudrait alors faire intervenir les policiers rapidement pour éviter que la photo ou la vidéo circule.